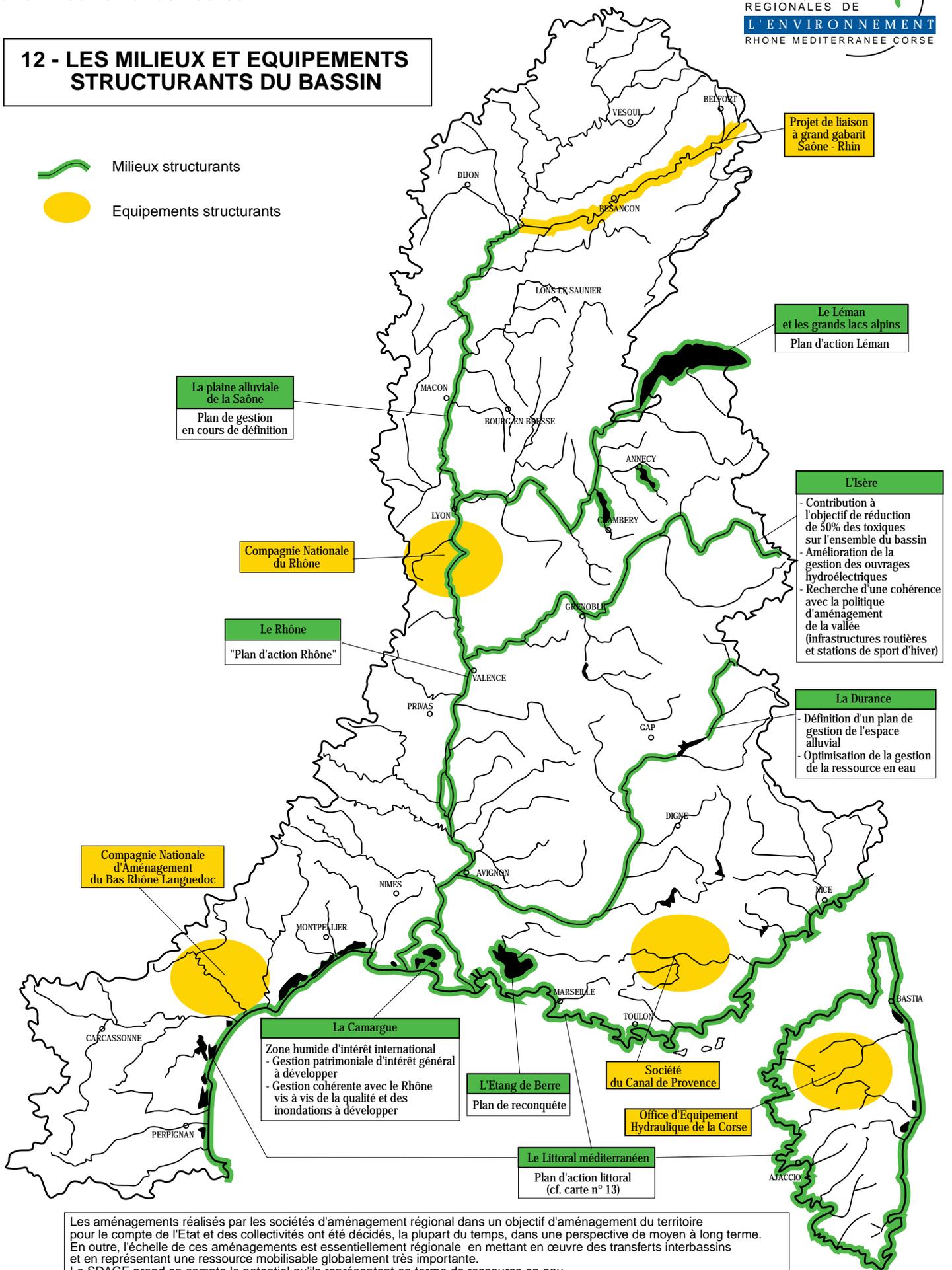


12 - LES MILIEUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU BASSIN

-  Milieux structurants
-  Equipements structurants



Les aménagements réalisés par les sociétés d'aménagement régional dans un objectif d'aménagement du territoire pour le compte de l'Etat et des collectivités ont été décidés, la plupart du temps, dans une perspective de moyen à long terme. En outre, l'échelle de ces aménagements est essentiellement régionale en mettant en œuvre des transferts interbassins et en représentant une ressource mobilisable globalement très importante. Le SDAGE prend en compte le potentiel qu'ils représentent en terme de ressource en eau. **Le Comité de Bassin instaurera des modalités spécifiques de suivi de ces aménagements pour évaluer périodiquement et au plus près du terrain les équilibres entre allocation de la ressource et gestion des milieux.**